

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
BUDGET 2018
Centre communal d'action sociale
Ville de Frontignan**

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis 2014 les collectivités territoriales contribuent au redressement des comptes publics par le biais d'une réduction massive de leurs dotations.

Ces réductions ont généré et génèrent des déséquilibres importants des comptes des communes dont celle de Frontignan, d'autant plus importants du fait de la baisse des co-financements des autres collectivités territoriales également concernées par les décisions de l'état.

A cette situation est venue se rajouter à la fin de l'été 2017 l'arrêt du dispositif des emplois aidés par le gouvernement.

Pour la ville de Frontignan, cette perte sur la dotation globale de plus de 1,6 millions d'euros entre 2014 et 2017 a impacté de fait le budget du CCAS par une baisse de la subvention d'équilibre à partir de 2015.

Parallèlement la construction budgétaire du CCAS pour 2018 est, au même titre que la ville, contrainte par l'arrêt du dispositif des emplois aidés, qui concerne 6 agents, avec un impact humain certain mais également budgétaire, malgré la réorganisation des services en cours.

Affiché le 05/04/18

1 - Analyse de la gestion pour l'année 2017

En 2017 le Centre communal d'action sociale a maintenu son niveau de services tout en faisant face à une série d'impératifs budgétaires, et en assumant une nouvelle baisse de la subvention d'équilibre versée par la ville pour un montant de 58 000 €.

Malgré ce, le CCAS a poursuivi ses missions de service au public avec 15 400 personnes accueillies en 2017, soit 62 personnes par jour en moyenne, 18 000 appels téléphoniques et 2 451 créneaux de permanence.

1.1 - Section de fonctionnement : résultats provisoires 2017

Tableau 1	En euros :
- Prévisions budgétaires 2017	
Dépenses (virement de la section de fonctionnement inclus)	3 903 272
Recettes (résultat antérieur inclus : 98 107)	3 903 272
- Réalisations de l'exercice 2017	
Dépenses	3 791 924
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	3 699 386

Les engagements de dépenses non soldés, rattachés à l'exercice 2017 s'élèvent à 41 237 euros. Les rattachements de recettes à l'exercice représentent 424 765 euros. Ces montants sont intégrés dans le résultat de l'exercice.

Tableau 2	Euros
- Résultat net pour l'exercice 2017	- 92 538
- Résultat antérieur	98 107
- Résultat cumulé 2017 avec reprise du solde antérieur	5 569

1.2 - Section d'investissement : résultats provisoires

Tableau 3	Euros
- Prévisions budgétaires 2017	
Dépenses (avec reprise du résultat d'investissement reporté et reports)	93 964
Recettes (avec virement de la section de fonctionnement et reports)	93 964
- Réalisations de l'exercice 2017	
Dépenses (hors reprise du résultat antérieur)	88 088
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	34 281
- Résultat net pour l'exercice 2017	-53 807
- Résultat antérieur reporté	21 961
- Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	-31 846

Tableau 4	Euros
Résultat global de la gestion 2017 sans reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	-92 538
- Investissement	-53 807
	-146 345
Résultat global de la gestion 2017 avec reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	5 569
- Investissement	-31 846
	-26 277

Le montant des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2018 est de 5 688.15 € en dépenses et 0 € en recettes.

Fort de ces constatations, il convient d'exposer les orientations budgétaires pour l'année 2018.

2 - Orientations budgétaires pour l'année 2018

Malgré le contexte économique tendu évoqué précédemment, le CCAS de Frontignan a réussi à maintenir un niveau de réponse de qualité envers les publics pris en charge et continuera pour 2018 d'exercer ses missions selon les grands axes définis ci-dessous, et ce tout en maîtrisant strictement l'ensemble de ses dépenses :

- L'accompagnement social des publics en difficulté
- Le bien vieillir
- L'accueil en petite enfance

a) L'accompagnement social des publics en difficulté

Durant l'été 2017, la Croix rouge, association qui portait l'épicerie sociale et solidaire en collaboration avec le CCAS, a informé ce dernier qu'elle se désengageait du portage de ce dispositif destiné aux publics de la commune les plus en précarité.

Cette décision a contraint le CCAS à reprendre en gestion directe l'épicerie sociale et solidaire, ce qui a engendré des dépenses qui n'avaient pas été prévues lors de l'élaboration du budget 2017 :

- Recrutement d'un épicier
- Achats en direct des denrées à la banque alimentaire
- Achats des compléments auprès des autres fournisseurs
- Acquisition d'une caisse enregistreuse
- Recrutement d'un contrat d'apprentissage pour renforcer l'accueil
- Prise en charge des collectes dans les supermarchés

Ainsi, fort de ses compétences professionnelles et de son engagement envers les publics les plus en difficulté, l'espace solidaire Muhammad Yunus a soutenu via son épicerie une moyenne mensuelle de 141 personnes avec 2 716 bénéficiaires pour 2017.

Pour l'année à venir, le CCAS poursuivra son action en matière de portage de l'épicerie sociale et solidaire, tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise se traduira par la baisse du budget de l'épicerie de 7 500 € et par le non remplacement d'un agent en congé longue maladie. Par ailleurs, soucieux de la qualité de réponse apporté dans le cadre de l'épicerie sociale, le CCAS entend solliciter des co-financements afin d'augmenter les recettes.

Concernant l'accompagnement social global, le CCAS a reçu 3 117 personnes sur rendez-vous en 2017. Pour 2018, les travailleurs sociaux, l'infirmière et le service logement, poursuivront cet accompagnement social de grande qualité et d'accompagnement vers le droit commun, qui permet d'apporter des réponses à des situations extrêmes et de grande souffrance.

Le CCAS fait le choix de maintenir l'ensemble des effectifs sur ce service, en revanche il est décidé de baisser le budget prévisionnel des aides financières de 5 000€.

b) Le bien vieillir

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, le CCAS a procédé en 2017 à la livraison de 21 535 repas pour 85 bénéficiaires par jour et 5 357 repas ont été retirés au point de livraison pour 20 bénéficiaires par jour. La participation de bénéficiaires versée à ce titre s'élève à 183 300 euros par an.

141 personnes ont été accompagnées par le système de téléassistance et 77 dossiers d'aide sociale ont été réalisés.

Pour 2018, le CCAS poursuivra ses missions en matière de portage de repas, de téléassistance

Les festivités seniors (fin d'année et semaine bleue) ont touché plus de 3 000 personnes. Au regard des enjeux forts en matière de lutte contre la précarité et l'exclusion, les animations seniors et les actions de lien social et de prévention au sein de la maison des seniors Vincent-Giner seront poursuivies en 2018. La maîtrise des dépenses se traduira par une baisse de 5000 € sur le budget festivités seniors et par le non remplacement d'un départ en retraite.

c) L'accueil en petite enfance

Les trois structures d'accueil régulier gérées par le CCAS disposent de 50 places chacune et ont accueilli 477 enfants en 2017.

Le budget prévisionnel 2018 est de :

Crèche collective « Félicie Ametller » : 867 765 euros

Crèche collective « Roger Michel » : 904 907 euros

Crèche familiale « Le jardin de Mathieu » : 684 351 euros

Pour 2018, il convient de remédier à la problématique de fréquentation de la crèche Félicie Ametller en favorisant, avec l'accord de la CAF, les contrats plus pérennes et plus conséquents, et en réduisant les places en accueil occasionnel de 7 à 5 places.

Concernant la crèche familiale, la maîtrise des charges en matière de masse salariale se traduira par le non remplacement de deux assistantes maternelles (retraite et démission) et par le reclassement d'une troisième assistante maternelle par le biais d'un redéploiement en interne

Cette mesure transitoire est l'occasion pour le CCAS de réfléchir plus globalement à l'offre d'accueil en petite enfance, soit avec un projet d'une nouvelle structure multi-accueil, soit par le soutien à des porteurs de projets privés.

2-1 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2017	Résultats provisoires 2017	BP 2018
011	Charges de gestion générale	432 834	386 601	404 120
012	Charges de personnel	3 275 500	3 274 807	3 367 118
023	Virement à la section d'investissement	38 000	0	28 000
042	Dotations aux amortissements	30 203	30 198	29 673
65	Autres charges de gestion courante	112 785	95 905	89 080
66	Charges financières	10 000	2 957	6 000
67	Charges exceptionnelles	3 950	1 456	1 800
		3 903 272	3 791 924	3 925 791

Les dépenses à caractère général : (chapitre 011)

La prévision budgétaire de ce chapitre évaluée à 414 120 euros est en diminution de 4% par rapport à la prévision budgétaire 2017.

Les charges de personnel : (chapitre 012)

L'objectif pour les années à venir est de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'état. Néanmoins sur l'année à venir, des titularisations sont programmées afin de stabiliser les services administratifs.

EXERCICE	Dépenses de personnel	Evolution par rapport à N-1	
		%	€
2014	3 234 733 €	6,6%	200 175 €
2015	3 141 665 €	-2,88%	-93 101 €
2016	3 118 981 €	-0,72%	-22 684 €
2017	3 275 500 €	5%	156 519 €
2018	3 367 118 €	2.8%	91 618 €

Structure et évolution des effectifs	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs au 31/12	88	89	86	88	85
Titulaires	59	56	57	61	61
Contractuels	21	22	18	18	21
CAE/Contrats d'apprentissage	8	11	11	9	3

Virement à la section d'investissement : (chapitre 023)

La prévision budgétaire d'un montant de 28 000 euros permettra de maintenir les dépenses d'investissement indispensables.

Dotations aux amortissements et provisions : (chapitre 042)

Cette inscription est générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement des acquisitions en investissement du Centre communal d'action sociale. Ce mouvement d'ordre participe également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Autres charges de gestion courante : (chapitre 65)

Ce compte comptabilise principalement les subventions versées aux associations et les aides destinées aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Charges financières : (chapitre 66)

Le CCAS n'a pas de projet nécessitant un engagement pluriannuel de dépenses et de recettes.

Le CCAS n'a pas souscrit d'emprunt.

L'inscription budgétaire correspond aux intérêts liés à l'ouverture de crédit de trésorerie, compte tenu notamment des décalages de paiements attendus de la part de la CAF.

Charges exceptionnelles : (chapitre 67)

Elles comprennent des annulations de titres sur des exercices antérieurs.

2-2 – Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2017	Résultats provisoires 2017	BP 2018
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 107	98 107	0
013	Atténuation de charges	206 003	187 683	121 390
042	Op. d'ordre de transfert entre section	1 111	1 110	1 111
70	Produits des services et ventes diverses	820 960	744 824	795 103
73	Impôts et taxes	0	0	0
74	Dotations et participations	2 769 260	2 752 344	3 004 807
75	Autres produits de gestion courante	1 500	929	950
77	Produits exceptionnels	6 331	12 496	2 430
		3 903 272	3 797 493	3 925 791

2-3 – les recettes d'investissement (hors reports)

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2017	Résultats provisoires 2017	BP 2018
001	Résultat d'investissement reporté	21 961	21 961	0
021	Virement section de fonctionnement	38 000	0	28 000
040	Op. d'ordre de transfert entre section	30 203	30 198	29 673
10	Dotations et fonds divers de réserves	3 800	4 082	9 827
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0	0
		93 964	56 241	67 500

2-4 – les dépenses d'investissement (hors reports)

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2017	Résultats provisoires 2017	BP 2018
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	31 846.05
040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 111	1 110	1 111
16	Autres prêteurs	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	13 900	0	0
204	Subventions d'équipements versées	1 100	1 059	600
21	Immobilisations corporelles	77 853	85 919	33 942.95
		93 964	88 088	67 500

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- L'achat du matériel nécessaire au fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire.
- Le remplacement du matériel vieillissant au sein des structures petite enfance